

Paris, le lundi 6 décembre 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

Objet : alerte sociale concernant la période du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa dépose, pour les personnels de l'Éducation nationale, une alerte sociale pour la période du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022 inclus. Cette alerte vise à, exiger que des mesures soient prises pour de rendre gérables et tenables l'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels au regard du contexte épidémique.

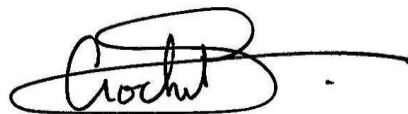
En effet, les nouvelles dispositions concernant le contact-tracing sans aucun délai de précaution et de gestion ainsi que le manque de personnels remplaçants rendent actuellement la situation intenable pendant cette 5ème vague épidémique, compte tenu par ailleurs de la recrudescence des autres maladies saisonnières et de l'épuisement professionnel qui se généralise.

Dans le cadre de cette négociation, nous souhaitons connaître :

- Les mesures qui sont prises pour préserver le cadre de travail des personnels du premier degré, en particulier des directrices et directeurs d'école
- L'état des recrutements d'enseignants sur listes complémentaires des concours et contractuels dans le premier degré (Covid et hors-covid)

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à :

- M. Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire
- Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale